

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN10

présenté par
Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault et Mme Thomin

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 59.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas reporter à 54 ans (contre 52 aujourd’hui) l’âge à partir duquel un militaire peut liquider sa pension, s’il a exercé 15 ans.